



## problème avec acheteur de ma maison installé avant signature définitive

Par **DOMINIQUE ETCHEPARE**, le 10/10/2020 à 17:00

Bonjour

L'acheteur de ma maison a signé le compromis de vente et je l'ai laissé s'installer, pensant que la vente se ferait dans les deux mois.

Malheureusement, ma maison étant hypothéquée provisoirement par mes anciens employeurs, le notaire ne veut pas procéder à la vente et ça fait trois ans que ça dure..

L'acheteur ne me paye pas de loyer, je lui ai juste demandé 10 000 € d'avance que j'ai fait enlever du prix de la maison, car j'étais dans une situation dramatique. (rsa et célibataire avec un enfant à charge)

Je m'aperçois qu'il a fait plein de travaux (toiture de la maison en particulier) et je reçois aujourd'hui un mail de sa part très menaçant m'indiquant que la fosse sceptique de la maison est "découverte" qu'elle est pourrie, qu'on ne peut l'enlever qu'avec une grue, etc... Il me menace d'huissiers, d'avocats, et finit son mail par "cela devient de plus en plus grave pour vous".

Je m'étonne un peu car une fosse c'est quand même profond et je ne vois pas pourquoi il a tant creusé, mais il ne répond pas.

J'avais fait passer les services de la mairie avant la vente pour bien faire constater que la maison était reliée aux égouts et ils avaient juste constaté qu'il y avait une fosse dans ce réseau mais que tout allait bien...

Peut-il me faire beaucoup d'ennuis, et a t'il le droit de me faire des ennuis juridiques ???! Je lui ai indiqué que je ne l'avais jamais obligé à s'installer ni à faire autant de travaux dont il ne m'a pas tenue informée en plus, mais je suppose que les 10 000 € d'avance m'empêchent de le virer. Mon avocate est en vacances jusqu'à la fin du mois et mon notaire ne répond plus à mes courriers. Bref, je suis en train de m'angoisser horriblement.

Je remercie d'avance toutes les bonnes âmes qui pourront me renseigner.

Par **Louxor\_91**, le **10/10/2020** à **18:26**

Bonjour,

donc la vente n'a jamais été signée ? Juste le compromis ?

Par **DOMINIQUE ETCHEPARE**, le **10/10/2020** à **20:15**

tout à fait, juste le compromis.

Et c'est quand le notaire nous a convoqué pour la signature de l'acte définitif qu'il s'est aperçu que ma maison était frappée de trois hypothèques provisoires qu'il m'a déclaré ne pas pouvoir vendre la maison si mes adversaires ne procèdent pas à la radiation amiable des hypothèques.

On a eu beau confirmer aux adversaires que le prix de vente serait consigné sur un compte séquestre dans l'attente de l'issue de la procédure judiciaire, les adversaires demandent à avoir d'abord le prix de vente de la maison qu'ils consigneront sur leur compte séquestre pour demander la radiation amiable.

Bref on tourne en rond depuis trois ans !!!

Donc je loue un appartement en étant au RSA et l'acheteur pense que tout est de ma faute et devient de plus en plus agressif.